

Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 12 (1921)

Artikel: La Confédération et l'école en 1919 et 1920
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-110815>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Confédération et l'école en 1919 et 1920.

I. Ecole polytechnique fédérale.

Le nombre des **étudiants**¹ réguliers s'est élevé à 2249. Ils se répartissent comme suit :

	<i>Suisses.</i>	<i>Etrangers.</i>	<i>Total.</i>
Ecole d'architecture	141	32 (2)	173 (2)
Ecole d'ingénieurs	437	137	574
Ecole d'ingénieurs mécaniciens. .	564 (2)	284	848
Ecole de chimie	231 (3)	97 (2)	328 (5)
Ecole de pharmacie	60 (22)	2 (2)	62 (24)
Ecole forestière	68	—	68
Ecole d'agriculture	125	20	145
Ecole pour maîtres spéciaux de mathématiques et de physique .	30 (1)	4 (1)	34 (2)
Ecole pour maîtres spéciaux de sciences naturelles	16 (1)	1 (1)	17 (1)
Ecole militaire	—	—	—
Totaux	1672 (29)	577 (8)	2249 (37)

271 étudiants se sont présentés aux examens. Ont obtenu un diplôme :

Architectes	25
Ingénieurs-constructeurs	60
» agronomes	3
» topographes	12
» mécaniciens	59
» électriciens	33
» chimistes	18
» électro-chimistes.	5

A reporter 215

¹ Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre des étudiantes.

	Report	215
Pharmaciens	—	
Forestiers	9	
Agriculteurs	16	
Agriculteurs-laitiers	1	
Maîtres spéciaux de mathématiques et de physique	4	
» » de sciences naturelles	2	
	Total	243

Le corps enseignant compte :

Professeurs	69
Professeurs auxiliaires	2
Privat docents	43
Assistants : hiver	84
été.	79

Les **dépenses** se sont élevées de 1 955 422 fr. à 2 414 888 fr. Cette augmentation considérable s'explique par l'amélioration des traitements des professeurs. Ceux-ci ont touché 423 179 fr. de plus, soit à peu près le tiers.

II. Examens fédéraux de maturité et de médecine.

a) *Examens de maturité des candidats aux professions médicales :*

Se sont présentés aux épreuves complètes . . . 132 candidats
 Ont obtenu leur diplôme 79 »
 Ont échoué 38 »
 Se sont retirés 37 »
 39 bacheliers n'ont subi qu'un examen complémentaire de latin.
 27 ont obtenu leur certificat.
 9 ont échoué.
 3 se sont retirés.

b) *Examens fédéraux de médecine.*

Le nombre des candidats en médecine augmente d'une manière inquiétante. De 298 en 1918 il s'est élevé à 389 en 1919. Cette augmentation s'explique dans une certaine mesure par la démobilisation qui a permis enfin aux étudiants de se préparer aux examens. Il y aura lieu cependant « de prendre des mesures pour éviter qu'il ne se constitue un véritable prolétariat médical ».

Ont subi avec succès leurs examens :

GENRE D'EXAMENS	Bâle	Berne	Fribourg	Genève	Lausanne	Neuchâtel	Zürich	Total
Médecins :								
Sciences naturelles...	35	36	36	46	29	11	66	259
Anatomie physiolog...	39	28	—	28	31	—	21	219
Examens professionn.	18	16	—	13	13	—	13	130
Dentistes :								
Anatomie physiolog.	—	5	—	5	8	—	8	36
Examens professionn.	5	—	—	17	—	—	25	47
Pharmaciens :								
Sciences naturelles...	12	8	1	3	9	3	10	46
Examens d'assistant.	10	5	—	2	8	—	5	36
Examens professionn.	6	3	—	2	7	—	6	24
Vétérinaires :								
Anatomie physiolog...	—	23	—	—	—	—	28	28
Examens professionn.	—	26	—	—	—	—	32	32
Total	125	150	37	126	105	14	294	851

III. Subventions de la Confédération.

a) A l'école primaire.

Cette subvention s'est élevée à 2 357 528,20 fr. Nous ne mentionnons ici que les sommes touchées par les cantons romands, au prorata de leur population :

Berne a reçu	Fr. 387 526,20	Valais a reçu	Fr. 102 704,80
Fribourg »	» 83 792,40	Neuchâtel »	» 79 836,60
Tessin »	» 124 932,80	Genève »	» 92 943,60
Vaud »	» 190 474,20		

b) A l'enseignement professionnel.

La Confédération a versé aux cantons 2 159 899 fr.

Berne a obtenu	Fr. 346 552	Valais a obtenu	» 4 471
Fribourg »	» 46 471	Neuchâtel »	» 211 920
Tessin »	» 81 512	Genève »	» 376 750
Vaud »	» 112 914		

c) A l'enseignement commercial.

Subvention totale de la Confédération : 1 727 269 fr.

Berne a touché	Fr. 182 676	Valais a touché	Fr. 15 388
Fribourg »	» 30 959	Neuchâtel »	» 156 653
Tessin »	» 44 508	Genève »	» 152 489
Vaud »	» 134 824		

d) *A l'enseignement ménager et professionnel des jeunes filles.*

Subvention totale de la Confédération : 795 585 fr.

Berne	a reçu	Fr. 91 673	Valais	a reçu	Fr. 33 733
Fribourg	»	» 48 989	Neuchâtel	»	» 56 393
Tessin	»	» 25 066	Genève	»	» 87 206
Vaud	»	» 39 299			

e) *A l'enseignement agricole.*

Subvention totale de la Confédération : 335 941,32 fr.

Berne	a reçu	Fr. 83 740,24	Valais	a reçu	Fr. 11 502,89
Fribourg	»	» 11 227,00	Neuchâtel	»	» 24 474,46
Tessin	»	» 11 575,35	Genève	»	» 4 834,65
Vaud	»	» 12 621,95			

f) *A l'Ecole d'horticulture de Châtelaine, à Genève.*

Subvention totale de la Confédération : 27 109,35 fr.

Genève a reçu 27 109,35 fr.

g) *Aux écoles de fromagerie.*

Subvention totale de la Confédération : fr. 54 305,22.

Berne	a reçu	Fr. 21 758,40	Fribourg	a reçu	Fr. 14 374,55
Vaud	a reçu	Fr. 15 172,27			

h) *Aux cours agricoles spéciaux et conférences itinérantes.*

Subvention totale de la Confédération : 57 080,56 fr.

Berne	a reçu	Fr. 11 229,42	Valais	a reçu	Fr. 8 295,69
Fribourg	»	» 5 196,80	Neuchâtel	»	» 320,30
Tessin	»	» 179,77	Genève	»	» 2 135,45
Vaud	»	» 1 886,50			

Récapitulation.

La Confédération a versé aux Cantons pour l'enseignement professionnel et agricole : 5 157 188,45 fr.

Berne	a reçu.	Fr. 740 629,06	Valais	a reçu	Fr. 73 390,58
Fribourg	»	» 157 217,35	Neuchâtel	»	» 449 760,76
Tessin	»	» 162 841,12	Genève	»	» 654 524,45
Vaud	»	» 316 717,72			